



JUILLET 2026

Patrimoine de A à Z



Semi-conducteurs : la nouvelle ruée vers l'or

Semi-conducteurs : les ingrédients d'un super cycle

Pendant la ruée vers l'or aux Etats-Unis, ce ne sont pas les chercheurs d'or qui se sont le plus enrichis, mais les vendeurs de pelles et de pioches nécessaires à l'extraction du précieux minéral.

Tout porte à croire que l'histoire se répète aujourd'hui avec les semi-conducteurs dans la course à l'intelligence artificielle.

Au cœur de la machine IA

Alors que les sociétés de la sphère technologique affichent des niveaux d'investissements exponentiels (750 Mds \$ d'investissements prévus en 2026 et plus de 1 000 Mds en 2027 pour les seuls hyperscalers), les géants technologiques voient leurs capitalisations boursières voler de records en records dans des trajectoires fulgurantes. La course à la monétisation de l'IA est lancée à pleine vitesse et une compétition féroce bat son plein.

Aujourd'hui, pas moins de 13 entreprises font désormais partie du club très privé des entreprises qui pèsent plus de 1 000 milliards de dollars en Bourse, un club désormais bien moins exclusif.

Nvidia est devenue la première entreprise de l'histoire à dépasser les 5 000 milliards de dollars de capitalisation boursière en octobre 2025 seulement deux ans après avoir franchi les 1 000 milliards. Alphabet (4 600 Mds), Apple (4 530 Mds) et Microsoft (3 110 Mds) suivent de près Nvidia (5 070 Mds), (chiffres au 17 juin dernier).

À titre de comparaison, après avoir déjà dépassé le Japon et le Royaume-Uni en taille économique, Nvidia pèse désormais plus que l'économie allemande dont le produit intérieur brut (PIB) s'élève à 5,45 billions de dollars.



Ces chiffres vertigineux traduisent un basculement. Les fabricants de semi-conducteurs occupent désormais une place de choix parmi les géants mondiaux : Nvidia, Broadcom, TSMC et Samsung dominent les marchés.

Cette dynamique s'explique par une pression extrême sur les capacités de production, en particulier sur les semi-conducteurs, dont les puces et les mémoires dédiées au stockage de la donnée.

Le résultat : une pénurie s'installe, les centres de données (data centers) absorbant une part croissante des volumes et rendant l'ensemble de l'industrie en tension.

Semi-conducteurs : une infrastructure mondiale en devenir

Longtemps considérés comme cycliques, les semi-conducteurs s'imposent aujourd'hui comme la colonne vertébrale de l'économie mondiale.

À mesure que le numérique infuse l'ensemble des activités humaines, ces composants deviennent aussi indispensables que le pétrole au XXe siècle.

Le semi-conducteur, matériau capable de contrôler précisément le passage de l'électricité, est au cœur de toutes les technologies contemporaines. Sans lui, ni smartphone, ni cloud, ni véhicule électrique et aujourd'hui ni IA ne seraient envisageables.

Derrière l'euphorie boursière actuelle, illustrée par la progression spectaculaire du secteur (+ 300 % de progression de l'ETF iShares semiconductor américain, le 'SOXX' depuis son point bas d'avril 2025) et la capitalisation record des stars du secteur (Nvidia, TSMC...) — se dessine en réalité une transformation bien plus profonde : celle d'un secteur en passe de devenir une **infrastructure essentielle**.

Ce basculement se reflète dans la taille du marché. Le marché qui était de moins de 450 milliards avant la pandémie, dépasse aujourd'hui 700 milliards de dollars et pourrait atteindre 2 000 milliards d'ici 2032.

Mais au-delà des chiffres, c'est la nature même de la demande qui évolue : elle est désormais globale, simultanée et structurelle.

Centres de données, robotique, défense, spatial ou encore réseaux énergétiques, tous convergent vers une même exigence : plus de calcul.

De la cyclicité au super cycle

Historiquement, le secteur alternait expansion et surcapacité.



Aujourd'hui, plusieurs signaux indiquent une rupture :

- des pénuries persistantes (processeurs GPU avancés, mémoires HBM ou encore capacités de production de TSMC), suggérant un déséquilibre durable, possiblement jusqu'à 2027, voire au-delà ;
- des investissements massifs dans l'intelligence artificielle, avec une croissance exponentielle des usages ;
- des marchés financiers qui valorisent déjà les profits à horizon 2028, signe d'une pérennité de la dynamique.

C'est précisément dans ce contexte qu'émerge la notion de super cycle : une transformation durable, comparable au chemin de fer, à l'électricité ou à la révolution internet.

À chaque fois, une innovation centrale redéfinit l'ensemble des chaînes de valeur, attire des investissements massifs et s'impose comme un pilier incontournable de la croissance mondiale.

Des enjeux de souveraineté

Le secteur des semi-conducteurs présente désormais toutes les caractéristiques d'un tel super cycle.

La demande ne dépend plus d'un seul marché (PC, smartphones...) mais irrigue toute l'économie.

Les États investissent massivement pour sécuriser leurs approvisionnements et visent à renforcer leur souveraineté technologique.

Le CHIPS Act américain, à lui seul, mobilise plus de 50 milliards de dollars de subventions, tandis que des acteurs industriels comme TSMC s'engagent à investir plus de 100 milliards de dollars aux Etats-Unis.

Cette convergence entre puissance publique et investissements privés est révélatrice d'un basculement majeur : **les semi-conducteurs deviennent une infrastructure critique** au croisement de la technologie, de la souveraineté et de la sécurité.

Cette (r)évolution invite à repenser la thèse d'investissement.

Si le caractère cyclique n'a pas disparu, il pourrait être atténué par une tendance longue structurante. Autrement dit, le secteur des semi-conducteurs pourrait entrer dans une période où les phases de repli deviennent des opportunités d'entrée dans un cycle haussier de long terme.

Rédigé le 30 juin 2026

Béatrice Pauget

Gérante Allocataire Allianz Banque



Anticiper sa propre protection et la gestion de son patrimoine

Lorsque l'on évoque la protection d'une personne vulnérable qui connaît une altération de ses facultés physiques ou mentales, les dispositifs les plus connus sont la tutelle, la curatelle ou la sauvegarde de justice. Pourtant, ces mesures judiciaires peuvent être lourdes à mettre en place, contraignantes au quotidien et ne pas répondre strictement aux volontés initiales de la personne. Il existe des solutions plus souples, permettant d'anticiper et d'organiser les choses à l'avance : le mandat de protection future et le mandat à effet posthume. Ces deux outils juridiques méritent d'être mieux connus.

Le mandat de protection future : organiser sa propre protection à l'avance

Le mandat de protection future permet à toute personne d'anticiper une éventuelle perte d'autonomie. Concrètement, il s'agit de désigner à l'avance une personne de confiance (le mandataire) qui sera chargée de vous représenter et s'occupera de vos affaires personnelles, si un jour, vous n'êtes plus en mesure de prendre des décisions seul.

Il convient de préciser que le mandat de protection future peut également être conclu pour autrui, dans le sens de parents d'un enfant mineur sur lequel ils exercent l'autorité parentale ou d'un enfant majeur pour lequel ils ont la charge affective et matérielle au moment de l'établissement du mandat. Cet enfant doit être atteint d'une altération de ses facultés l'empêchant d'exprimer ses volontés. Ce type de mandat ne s'ouvre qu'au décès des parents ou dès lors qu'ils sont incapables de s'occuper de l'enfant.

- Un fonctionnement simple et souple.

→ Ce dispositif peut concerner :

- la gestion de votre patrimoine (les comptes bancaires, les biens immobiliers, les placements type assurance vie, contrats de capitalisation ou comptes-titres) ;
- et/ou votre protection personnelle (de la gestion du logement, en passant par le suivi de vos démarches de santé, mais aussi la gestion de déplacements, de vos loisirs, etc.).





→ Il peut être établi :

- soit par acte notarié (plus protecteur et plus complet), qui est toutefois obligatoire dans le cas de la protection d'un enfant ;
- soit sous seing privé, avec cependant des pouvoirs limités pour le mandataire aux seules décisions nécessaires à la gestion du patrimoine.

Autre point essentiel : ce mandat ne s'applique que si un médecin constate une altération des facultés, et il peut ne jamais être utilisé si cette situation ne se produit pas.

- Une véritable alternative aux mesures judiciaires.

Contrairement à la tutelle ou à la curatelle :

- vous choisissez vous-même la personne qui vous représentera ;
- vous définissez à l'avance les règles de gestion ;
- la procédure est moins contraignante et plus respectueuse de votre volonté.

En pratique, ce dispositif répond à un besoin croissant : en France, plus de 700 000 majeurs sont placés sous protection judiciaire, ce qui montre l'importance d'anticiper ces situations.

Une actualité récente : Le dispositif a été renforcé récemment avec la création d'un registre national des mandats de protection future (décret du 16 novembre 2024), afin de sécuriser et centraliser leurs existences.

Le mandat à effet posthume : protéger ses héritiers après son décès

Moins connu, le mandat à effet posthume permet d'organiser la gestion de votre patrimoine... après votre décès.

Il consiste à désigner, de votre vivant, une personne qui sera chargée d'administrer tout ou partie de votre succession pour le compte de vos héritiers.

→ Dans quels cas est-il utile ?

Ce mandat est particulièrement pertinent lorsque :

- un héritier est mineur ou protégé ;
- le patrimoine est complexe et notamment composé d'une entreprise ;
- il existe des risques de conflits familiaux ou un manque de compétences des héritiers pour gérer les biens.

La loi impose toutefois une condition importante : l'existence d'un intérêt sérieux et légitime au regard de la personne de l'héritier, précisément justifié dans le contrat.

→ Un cadre strict mais sécurisant

Le mandat à effet posthume :

- doit obligatoirement être établi devant notaire ;
- prend effet au moment du décès ;
- est en principe limité dans le temps (2 ans prorogeables plusieurs fois par le juge, voire 5 ans dans certains cas notamment de gestion de biens professionnels).

Le mandataire agit dans l'intérêt des héritiers, avec des pouvoirs principalement d'administration et de gestion courante tels que la conclusion et la résiliation des baux, la réalisation des travaux sur un bien immobilier, etc.. Il peut également prendre des actes de disposition relatifs à des mesures de conservation provisoires. Il doit bien entendu en rendre compte.

Deux outils complémentaires pour mieux anticiper

Ces deux dispositifs répondent à des objectifs différents mais complémentaires :

- Le mandat de protection future organise votre protection de votre vivant.
- Le mandat à effet posthume organise celle de votre patrimoine après votre décès.

Dans les deux cas, l'idée est la même : anticiper plutôt que subir une décision judiciaire

En résumé, anticiper sa protection et la gestion de son patrimoine, c'est offrir davantage de sécurité à ses proches tout en respectant ses volontés. Dans un contexte de vieillissement de la population et de complexité croissante des situations familiales, ces outils constituent aujourd'hui des solutions adaptatives, modernes, souples et efficaces.

Vous souhaitez en savoir plus, contactez votre interlocuteur habituel Allianz.



Ce qu'il faut retenir :

- Ces mandats constituent de véritables alternatives aux régimes classiques de protection (tutelle, curatelle).
- Ils permettent de garder la maîtrise des décisions, en choisissant à l'avance les personnes et les modalités d'intervention.
- Conserver les abattements parent/enfant et tranches d'imposition basses.
- Leur mise en place nécessite un accompagnement, en pratique avec un notaire, afin de sécuriser l'ensemble du dispositif.

Le crédit lombard : une solution patrimoniale intemporelle

Le crédit lombard, bien qu'il puisse sembler moderne dans son application actuelle, puise ses origines dans l'histoire de la finance européenne. Son nom provient des banquiers lombards, originaires du nord de l'Italie, qui au Moyen Âge accordaient des prêts sur gage.

Aujourd'hui, le crédit lombard s'est adapté aux évolutions des marchés et des besoins des investisseurs. Il s'agit d'un prêt garanti par des actifs financiers, tels que des actions, des obligations ou plus fréquemment des contrats d'assurance vie.

Il permet de financer des projets aussi divers que l'acquisition d'un véhicule, des travaux de rénovation, un voyage, des frais de succession, l'aide à un proche, des frais d'études supérieures...

Le crédit lombard et l'assurance vie

Le crédit lombard adossé à une assurance vie permet de répondre à des besoins de financement.

Contrairement à un rachat partiel ou total de son contrat, qui pourrait entraîner une fiscalité immédiate et une perte de performance future, cette solution offre la possibilité d'accéder à des liquidités sans toucher au capital investi.

Cela permet de poursuivre les objectifs initiaux du placement, qu'il s'agisse de préparer sa retraite, de transmettre un patrimoine ou simplement de faire fructifier son capital à long terme.

Il est toutefois essentiel de rappeler que le crédit lombard n'est pas gratuit : il génère des intérêts dont l'emprunteur doit s'acquitter pendant toute la durée de l'emprunt. Dès lors, le recours au crédit lombard ne se justifie financièrement que si le rendement attendu du contrat d'assurance vie dépasse le coût total des intérêts du crédit.

En conservant l'intégralité de son contrat d'assurance vie, l'épargnant continue de bénéficier de la potentielle performance des supports financiers sous-jacents des supports d'investissement qu'il s'agisse de fonds en euros ou d'unités de compte. Cette continuité est essentielle pour maintenir une stratégie patrimoniale cohérente et maximiser les rendements à long terme.

Avant de recourir au crédit lombard, il est également recommandé de comparer cette solution avec d'autres options de financement, telles qu'un crédit à la consommation classique ou une avance sur contrat d'assurance vie, chacune présentant des conditions de taux, de durée et de fiscalité différentes. Cette mise en perspective permet au client de retenir la solution offrant les conditions financières les plus favorables au regard de sa situation patrimoniale et de son besoin de liquidités.





Un prêt sans conditions ?

Le prêt lombard repose sur le mécanisme suivant : la banque accorde un crédit en prenant comme garantie un contrat d'assurance vie.

Cependant, la valeur de ce contrat n'est pas utilisée dans son intégralité pour déterminer le montant du prêt. La banque applique une pondération en fonction des supports financiers détenus dans le contrat : les fonds en euros, considérés comme peu risqués, permettent une garantie plus élevée, tandis que les unités de compte, plus volatiles, sont pondérées de manière plus conservatrice.

Par ailleurs, bien que le contrat d'assurance vie serve de garantie, le crédit lombard reste un crédit, assorti d'intérêts. La banque doit donc s'assurer de la capacité de remboursement de l'emprunteur, en analysant sa situation financière globale, ses revenus et son niveau d'endettement.

Nos solutions chez Allianz Banque

Le crédit lombard Privalis : En cas de besoin de fonds pour un projet personnel (achat d'une voiture, travaux de rénovation, voyage...), vous bénéficiez d'un financement à crédit en contrepartie de l'apport en garantie de votre contrat d'assurance vie Allianz.

Le découvert en compte Facilities sous forme de crédit : En cas de besoin ponctuel de liquidités ou en ligne de précaution, vous disposez d'un compte bancaire couplé à un découvert en compte en contrepartie de l'apport en garantie de votre contrat d'assurance vie Allianz. Vous pouvez utiliser cette ligne de crédit avec une carte bancaire ou un chéquier.

Avant toute mise en place d'un de ces deux crédits, Allianz Banque procède à une analyse de votre solvabilité et de votre capacité à honorer les échéances de remboursement. La banque s'assure également que le contrat d'assurance vie apporté en garantie présente une couverture suffisante au regard du montant emprunté, afin de sécuriser l'opération dans la durée.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Vous souhaitez en savoir plus, contactez votre interlocuteur habituel Allianz.

Allianz, acteur engagé pour une culture financière durable

L'éducation financière demeure un enjeu majeur pour les familles françaises. Si la transmission des notions liées à l'argent se fait principalement au sein du foyer, elle reste encore largement centrée sur l'épargne et la gestion du budget. Les sujets essentiels comme l'investissement, la fiscalité ou la préparation de la retraite sont, eux, beaucoup moins abordés, alors même que 57 % des français investissent déjà une partie de leur épargne. Une lacune qui peut accentuer les inégalités patrimoniales.

Comme le rappelle **Françoise Heckmann**, Directrice Épargne chez Allianz France, « la famille demeure le premier socle de l'éducation financière (...) mais elle ne suffit plus à préparer chacun aux réalités d'un monde où savoir investir devient essentiel ».



Allianz France renforce la protection des motards



Cet été, Allianz France dévoile **Allianz 2 roues**, une nouvelle offre d'assurance pensée pour répondre aux besoins des motards, scooteristes et utilisateurs de trottinettes électriques. Au-delà des garanties classiques, elle mise sur une protection renforcée du conducteur, une assistance disponible 24h/24, des réductions selon le kilométrage parcouru et des solutions innovantes de prévention, comme l'application Liberty Rider ou le gilet airbag connecté. « Nous avons fait de la protection du conducteur et de la prévention un pilier central de cette offre pour rouler en confiance », souligne **Charlotte Bichet-d'Halluin**, en charge de l'écosystème « Ma mobilité » d'Allianz France, qui rappelle l'engagement de l'assureur en faveur de la sécurité routière.

Avertissement

Ce document a été préparé par Allianz Patrimoine, direction d'Allianz France, dont le siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'Allianz Patrimoine au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Allianz Patrimoine s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, Allianz Patrimoine ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Ce document a pour seul objet de fournir à titre d'information une perspective générale de l'environnement macroéconomique. Par conséquent, ces informations ne sauraient constituer ni une offre d'achat, de vente, ou de souscription d'instruments financiers. Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Allianz Patrimoine sont strictement interdites.

Achevé de rédiger le 7 juillet 2026. Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Jean-Paul Angibaud / Sabrina Bakhtaoui / Caroline Barnéoud Rousset / Claire de Tarle / Alain Dumas / François-Xavier Galibert / Loïc Glairon Mondet / Vincent Favrel / Cyril Geronimi / Gwenaëlle Griveau / Joël Jacquement / Paulette Josse / Sylvie Lacombe-Allard / Nicolas Nowaczyk / Béatrice Pauget / Laurent Remond / Ludovic Rerolle / Tania Roger / Éric Sablé / Anne-Sophie Ville.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681 879 255 euros - 340 234 962 RCS Nanterre.

Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991 967 200 euros - 542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances

Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la Défense cedex

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

